



## **PROJET PEDAGOGIQUE**

### **ALSH de TOUTIFAUT**

Mercredis du 7 septembre 2022 au 5 juillet 2023

# Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 8
V.	Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire	p. 10
VI.	Les modalités de participation des mineurs	p. 10
VII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 11
VIII.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p.12
IX.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p.13

## Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : 1340, route de Georges - 24100 Bergerac

Tél : 05.53.57.00.52 ou 05.53.27.05.68

alsh.bergerac@la-cab.fr

L'ALSH de Toutifaut est une structure gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il accueille des enfants de 3 à 14 ans, répartis en un pôle maternel et un pôle primaire. La CAB propose aux familles d'accueillir leurs enfants pendant les vacances scolaires (vacances d'hiver, de printemps, d'automne, de Noël et vacances d'été) ainsi que tous les mercredis durant la période scolaire. Il a pour vocation de proposer des loisirs éducatifs, culturels et sportifs répondant aux besoins des enfants.

Il se situe à la périphérie de la commune de Bergerac, 1340 route de Georges, sur un site boisé de 7 hectares. Il comprend une dizaine de bâtiments répartis, en fonction des groupes d'âge d'enfants, en lieux de vie, d'activités et de restauration. Sont également utilisées différentes infrastructures du territoire en fonction des plannings d'activités établis par l'équipe d'animation et des plages horaires disponibles.

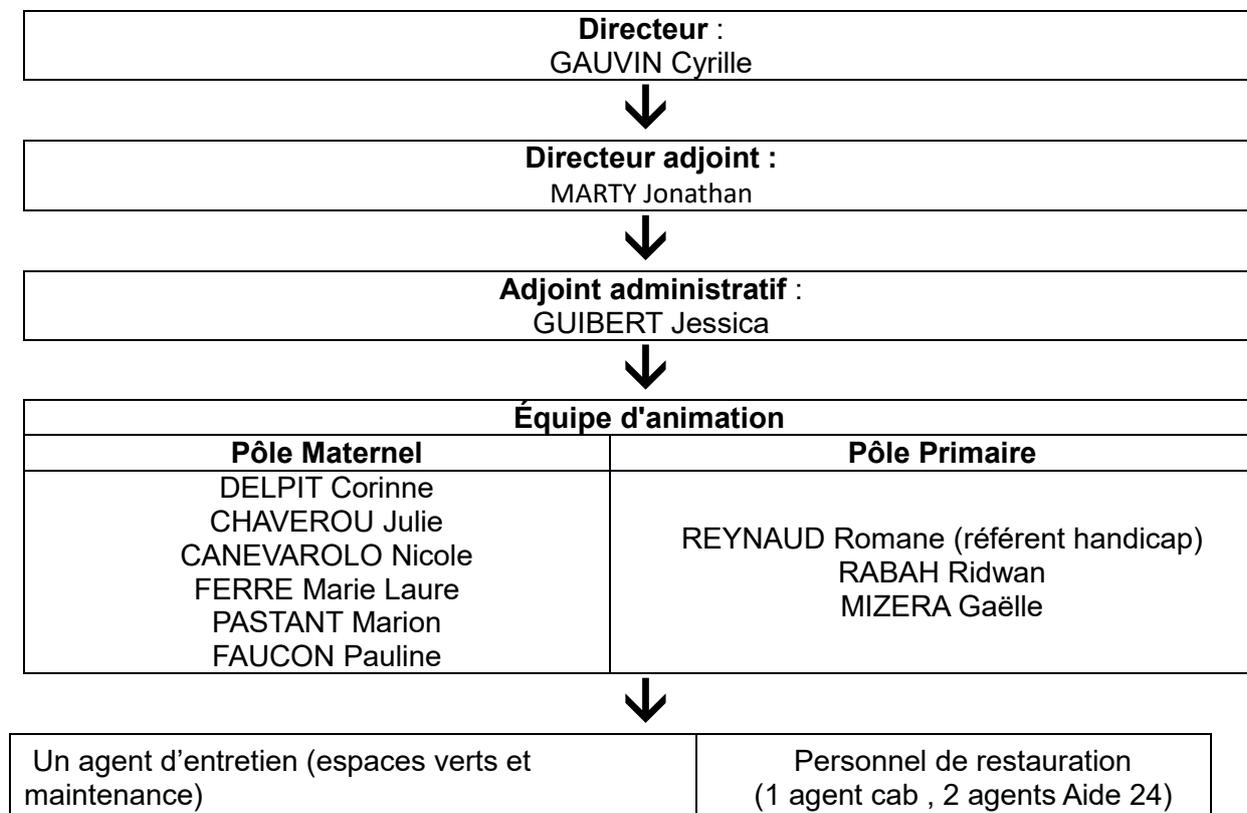
Nom et coordonnées de l'organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour - La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 132 enfants de de 3 à 14 ans : **48** enfants de 3 à 6 ans et **84** enfants de + de 6 ans.

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis du 7 septembre 2022 au 5 juillet 2023.

Organigramme :



## **I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif**

**L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.**

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

### **Promouvoir le loisir éducatif :**

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

### **Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités**

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

### **Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).**

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le «vivre ensemble». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

**Accueillir les différences** en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

**Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire** dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

**Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.**

**Le développement durable** répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

## **II. Les objectifs pédagogiques**

Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des besoins et attentes des enfants en cohérence avec le projet éducatif.

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion.

Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe pour proposer le programme d'activités aux enfants.

### **« Toutifaut à livre ouvert »**

Des activités autour du livre (contes, histoires) seront mises en place sur chaque tranche d'âge de façon adaptée aux capacités des enfants.

L'équipe pédagogique mettra en place des activités selon l'histoire, l'univers du livre, ses paysages, ses personnages, ou encore sa portée écologique.

**Objectif pédagogique : Savoir être et savoir vivre ensemble**

Objectif opérationnel :

- Faire que chaque temps favorise la bienveillance, l'empathie, l'écoute de l'autre, le respect et la solidarité pour améliorer le savoir être et le vivre ensemble.

Actions :

- Multiplier les temps favorisant les échanges, le dialogue avant pendant et après l'activité.
- Proposer un panel d'activités et de jeux favorisant le développement de la coopération et l'esprit d'équipe.

**Objectif pédagogique : Favoriser le bien-être de l'enfant**

Objectifs opérationnels :

- Proposer des temps permettant aux enfants de faire émerger leurs idées pour les rendre acteurs de leur journée.
- Être à l'écoute, prendre en compte les besoins de chaque enfant et ses attentes.

### Actions :

- Proposer des activités qui puissent varier en fonction des besoins et des attentes des enfants.
- Adapter nos programmes en fonction des besoins physiologiques et émotionnels de chaque enfant.

### **III. Les activités**

Notre priorité est de garder l'intérêt de l'enfant au cœur de notre pratique.

En suivant les différents thèmes abordés au cours de l'année, l'équipe mettra en place un univers (ambiance, décoration, musique, ...) qui invitera l'enfant à la découverte et à faire des choix d'activité en fonction de ses envies.

Il ne s'agit pas de faire faire l'activité à l'enfant mais de lui offrir l'opportunité d'utiliser toutes ses compétences et de déployer toute sa curiosité. Notre travail est de mettre en œuvre des invitations à l'étonnement, à l'émerveillement, à l'expérimentation.

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des enfants
- du dynamisme, et du professionnalisme de l'animateur

L'offre de loisirs culturelle et sportive reste adaptée aux rythmes et à l'âge de l'enfant. L'accueil et la prise en charge de chaque enfant se font en fonction des arrivées échelonnées des enfants sur site.

Nous veillons à ce que chaque activité soit une plus-value éducative pour l'enfant. Chaque activité a pour visée d'apporter quelque chose, elle doit avoir du sens tout en étant un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

### **IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos**

À travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII. Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe).

Dès 7h30, les enfants qui n'ont pas école le mercredi, sont pris en charge par les animateurs sur le site de Toutifaut.

À partir de 12h30, les enfants des écoles de Bergerac sont pris en charge par les animateurs à leur arrivée à Toutifaut pour aller manger.

<b>La vie quotidienne des mercredis</b>	
<b>Objectifs</b>	<b>Moyens</b>
<b>ACCUEIL de 7h30 à 9h00</b>	
Prendre en considération les différents rythmes de l'enfant	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Une feuille de présence par groupe où les enfants réservés seront pointés.

Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents sécurisé (sauf exceptions, les parents ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs) Les animateurs communiquent entre eux à l'aide de talkie-walkies.
Sécuriser l'accueil	Liste des enfants dans les lieux de vie, les horaires d'arrivée et de sortie sont échelonnés et précisés sur les listes
Proposer un accueil adapté	Lieux de vie aménagés : une salle par tranche d'âges.
<b>ACTIVITES de 9h à 11h30 et de 14h à 16h</b>	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	<b>Mise en place d'activités que les animateurs adapteront en lien avec le projet pédagogique en fonction des besoins de l'enfant.</b>
<b>REPAS de 11h30 à 13h00</b>	
<b>Respecter les consignes de sécurité.</b>	Deux services de restauration dans 3 réfectoires à partir de 11h30. Les enfants présents en journée mangent au premier service, les enfants qui arrivent des écoles, mangent au deuxième service à partir de 12h30. Lavage des mains avant et après le repas.
<b>TEMPS D'ADAPTATION 3/6 ans</b>	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes d'activités différenciés tout au long de la journée.	L'animateur propose un temps de sieste pour les 3/4 ans et/ou un temps calme pour les 4/5 et 5/6 ans (lecture, petits jeux calmes, ...) après le repas.
<b>ACTIVITES de 14h00 à 16h</b>	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement.  Pour les enfants arrivant l'après-midi, faciliter leur intégration dans un groupe déjà positionné dans un contexte de loisirs.	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique.  Pour les enfants arrivant l'après-midi, permettre un échange et une participation cohérente avec les enfants présents dès le matin.
<b>GOUTER de 16h15 à 16h45</b>	
Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant. Respecter les consignes de sécurité	<b>Goûter organisé et mis en place par les animateurs dans des salles différentes : à la cantine pour les maternelles et les 6/8 ans dans un réfectoire différent, dans la grande salle pour les +8 ans.</b>
<b>DEPARTS ECHELONNES de 16h30 à 18h30</b>	

**Être à l'écoute de l'enfant en le mettant dans les meilleures conditions pour son départ. Les parents récupèrent leur enfant à Toutifaut, entre 16h30 et 18h30, comme le matin ils pourront rentrer sur le site mais pas dans les salles.**

**Veiller à la sécurité, être responsable et appliquer les règles et conditions d'organisation des activités, respecter les recommandations sanitaires du protocole.**

**Service de ramassage :**

**Des lignes de bus sont mises en place :**

- Le midi pour acheminer les enfants des écoles de Bergerac vers l'ALSH Toutifaut avec une arrivée à 12h30.
- Le soir pour les reconduire en centre-ville (Place de la République).

<b>Soir Départ de Toutifaut</b>		
17h00	Départ	Toutifaut
17h20	Arrivée	Place de la République

Le départ de la structure se fait à 17h. Les animateurs sont présents dans le bus suivant les taux d'encadrement réglementaires.

Les enfants prenant le bus de ramassage, sont récupérés à leur descente par leurs parents aux points de destination.

## **V. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire du Coronavirus**

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées au protocole sanitaire, le ministère de L'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, a établi pour l'année scolaire 2022 2023 en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux :

**Socle de mesures**, Niveau 1, Niveau 2, niveau 3

**Le protocole applicable à notre accueil, à partir 1 septembre est socle de mesures :**

- Maintien des mesures d'aération et de lavage des mains.
- Pas de limitations entre les groupes.
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives.

## **VI. Les modalités de participation des mineurs**

Chaque enfant est libre de choisir l'activité dans laquelle il souhaite s'investir.

Les enfants sont associés dans le fonctionnement de la vie du centre en apprenant les tâches de la vie quotidienne : installer et débarrasser les tables au moment du goûter, faire le tri sélectif... Des rituels sont mis en place pour un meilleur repérage dans le temps (passage aux toilettes, réunions d'enfants, repas, goûter ...)

Des réunions d'enfants sont mises en place le matin et l'après-midi. Ces temps formels permettent aux enfants de se retrouver tous ensemble au sein de leur groupe pour échanger, découvrir les activités de la journée, rappeler les règles de vie.

Pour les maternelles, la notion de verbalisation de leurs envies est essentiellement décryptée par l'animateur qui tient compte de la posture de l'enfant (fatigué, excité, enjoué, réceptif ou non...) pour proposer des temps calmes ou des temps d'activités.

## **VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés**

### Espace de loisirs maternel

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les trois tranches d'âges allant de 3 à 6 ans :

- Les poussins (3/4 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités, une salle de repos, un bloc sanitaire et une salle de motricité. Ces deux derniers sont communs aux autres groupes du pôle maternel ;
- Les loulous (4/5 ans) : un bâtiment comprenant une salle d'activités et une salle de jeux/repos ;
- Les moussaillons (5/6 ans) : un bâtiment comprenant deux salles d'activités et une salle de motricité.

L'ensemble des salles d'activités du pôle maternel représente une superficie de 257 m<sup>2</sup>. La superficie des salles de repos de ce pôle est de 51 m<sup>2</sup>.

### Espace de loisirs primaire

Il se compose de trois ensembles de bâtiments répartis entre les deux groupes d'âge allant de 6 à 14 ans :

- les 6/8 ans : un bâtiment comprenant trois salles d'activités. Attenante à ces salles, une salle polyvalente de 190 m<sup>2</sup> est utilisable par l'ensemble des groupes ;
- les 8/14 ans : un bâtiment comprenant deux salles d'activités et un bâtiment comprenant une salle d'activités.

L'ensemble des salles d'activités du pôle primaire représente une superficie de 402 m<sup>2</sup>.

### Autres infrastructures de l'accueil de loisirs :

- un bâtiment de restauration comprenant quatre réfectoires pour une superficie totale de 155 m<sup>2</sup>, d'un bloc sanitaire adapté pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, d'une cuisine et d'un vestiaire pour le personnel
- un bâtiment accueil, bureau et infirmerie de 42 m<sup>2</sup>
- une salle de réunion pour les animateurs de 22 m<sup>2</sup>
- un office de 22 m<sup>2</sup> (salle animateurs, tisanerie)
- deux vestiaires piscine et un poste de secours
- deux piscines (un grand bain + un petit bain)
- un bloc sanitaire primaire et maternel
- un circuit pour petites voitures radio-commandées
- un terrain de football + un terrain de volleyball
- une aire de jeux pour les plus de 6 ans et une aire de jeux pour les moins de 6 ans
- deux préaux
- 7 hectares d'espaces verts boisés
- un local technique pour l'agent d'entretien
- un potager
- une serre

## VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

### Le directeur

- anime l'équipe,
- met en œuvre le dispositif organisationnel de la structure,
- est garant de la démarche pédagogique et de sa pertinence par rapport aux orientations éducatives,
- s'assure que l'enfant trouve sa place dans l'offre de loisirs éducatifs,
- gère et contrôle le personnel de restauration,
- organise l'entretien du site,
- s'inscrit dans un processus de formation et de tutorat, auprès des personnels,
- est un gestionnaire administratif, financier et d'équipement,
- a pour mission la mise en œuvre et le suivi des partenariats.

### - Le directeur adjoint

- seconde le directeur dans ses différentes fonctions.
- met en œuvre les projets pédagogiques et les projets d'activités définis en équipe,
- participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan,
- travaille en relation avec les différents membres de l'équipe de direction,
- doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

### L'animateur

**Il a pour rôle d'animer, d'organiser, de réguler tous les moments de la vie quotidienne et collective des enfants.**

- **Est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur** sécurité physique, morale et affective. Construit une relation de qualité avec les enfants qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- ne pas fumer en présence des enfants.
- ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC.

### Les réunions

L'organisation des mercredis est abordée lors de réunions hebdomadaires. Le lundi après-midi est consacré aux orientations pédagogiques que souhaite suivre l'équipe, le mardi matin est consacré à la préparation des activités du mercredi et le jeudi matin est consacré aux projets et bilans périscolaires. Ces rencontres permettent la cohésion d'équipe. Elles permettent également d'établir ou de réajuster les grilles d'activités et de travailler sur les projets communs.

Au cours de ces réunions, les animateurs et le directeur peuvent partager les informations, évaluer les écarts entre le projet pédagogique et la réalité du terrain pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est aussi l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence du groupe. C'est un moment

important mais aussi convivial. Pour réaliser ce travail dans les meilleures conditions possibles, l'équipe dispose d'outils tels que : cahier de liaison référents/adjoint pédagogique dans lequel sont notées toutes les informations que souhaite communiquer chaque membre de l'équipe, livrets de projet d'actions où les thèmes sont renseignés et les activités sont inscrites sous forme de plannings, livret pour les projets sportifs, grille de présences et d'absences du personnel permanent. Les éventuels nouveaux animateurs sont intégrés de manière spontanée aux projets. Les intervenants sont « choisis » en fonction de leur spécialité et en lien avec le projet d'animation.

### **VIII. Les modalités d'évaluation de l'accueil**

Une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse :

Une évaluation continue a lieu lors d'une réunion le jeudi matin pour faire un bilan du mercredi passé avec la participation des enfants sur les activités : une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse.

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : indicateurs, critères et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.